



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2024 COEFFICIENT 2

**CHAMPIONNAT LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

18 & 19 novembre 2023

**ORGANISE PAR
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ARDECHE**

*Avec le concours des villes de
Ruoms – St Alban Auriolle – Chandolas - Lablachère - Uzer - Chauzon*

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Tél : 07 49 99 64 81

Site Internet www.asa-ardecche.org

E-mail asa.ardecche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 20 septembre

Ouverture des engagements : 30 SEPTEMBRE 2023

Clôture des engagements : 7 novembre 2023 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : 12 novembre 2023

Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 12 novembre et vendredi 17 novembre de 9h00 à 18h00

Vérifications administratives Dimanche 12 novembre et samedi 18 novembre Salle des fêtes de Ruoms

Vérifications techniques Dimanche 12 novembre de 8h00 à 13h00 Lieu entrée parc fermé de Ruoms

Heure de mise en place du parc de départ le 18 novembre 8h00 Lieu : Parking Charles De Gaulle Ruoms

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 18 novembre à 11h30

Publication des équipages admis au départ le 18 novembre à 12h30 sur le site LC Chrono avec ordre de départ

Samedi 18 novembre :

Départ 1^{er} étape 1^{er} section parc de Ruoms 1^{er} VHRS ~~14h55~~ 14h30

Arrivée 1^{er} boucle 1^{er} Section parc de Ruoms 16h12

Dimanche 19 novembre :

Départ 2^{ème} étape 2^{ème} sections 1^{er} VHRS 7h30

Arrivée 2^{ème} étape 2^{ème} sections 9h28

Publication des résultats partiels à la fin de la première étape site LC Chrono

Départ 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 11h08

Arrivée 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 13h00

Vérification finale Garage Auto Moto 07

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye à la fin de chaque étape site LC Chrono

Remise des prix le 20 novembre 2022 à la fin du rallye sur le podium Parc de Ruoms

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 18 et 19 novembre 2023 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **N° R28 en date du jeudi 3 août 2023** et par la FFSA sous le permis d'organiser **N° 556 en date du jeudi 3 août 2023**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

1^{er} Vice Président Faure Laurent

2^{ème} Vice Président Guerin Joris

Trésorier Jouve Denis

Secrétaire Moulin Colette

Deleuze Chloé - Derider Philippe – Derider Babette – André Jean Paul – Caro Jean – Cayrreyre Stéphane – Ginoux Bruno -

Masclaux Sébastien – Payan Luc – Rey Fanck – Guyot Jeremy – Vidal Thierry – Moulin Bruno – Granger Guy

Speaker : Patrick Vezolle

Secrétariat du Rallye, Adresse : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Téléphone : **07 49 99 64 81**

Mail : asa.ardeche@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie de Ruoms le 18 & 19 novembre 2023

Organisateur technique

Asa Ardèche 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs
Directeur de Course
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES
Officiel VHRS
Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef
Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits
Observateur
Chargé des relations avec la presse
Classement
LC Chrono Moderne – VHC
Speaker Vezolles Patrick

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316
Mr Agostinho Armand n°12775
Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376
Mme Besançon Monique Licence n°9682
Mr Gagnaire Patrick Licence n°3062
Mr Heritier Thierry n°1713 VHC VHRS
Mr Mocelin Denis Licence n°3310
Mr Gauthier Jacques Licence n° 35196
Mr Gimeno Christophe Licence n°40651
Mr Bosseau Yannick Licence n° 223616
Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151
Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762
Mme ADT Cécile
Mme Forestello Isabelle Licence n°138486
Mr Pitarche Floreal Licence n°2729
Mme Simon Sylvie Licence n° 214749

Mr Berthon Daniel Licence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Bas Vivarais Coefficient 2 pour la coupe de France des rallyes 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Bas Vivarais doit s'inscrire [REDACTED] avant le : Lundi 7 novembre 2023 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum. VHRS – VHC - MODERNE

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **300€** avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés ASA ARDECHE
- **320€** avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés ASA ARDECHE
- **340€** avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- **600€** sans la publicité facultative

Pour votre sécurité il y a un tracking il faut rajouter 40€ sur le prix d'engagement de chaque voiture, une caution de 150€ sera demandée.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance de Ruoms le samedi 18 & dimanche 19 novembre

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du bas Vivarais représente un parcours de 131.29 km.

Il est divisé en deux étapes et 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35.576 km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi Etape 1 Section 1 :

ES 1 Bourbouillet 6.744 km

ES 2 Chauzon 5.404 km

Dimanche Etape 2 Section 2 & 3 :

ES 3 – 5 Bourbouillet 6.744 km

ES 4 - 6 Chauzon 5.404 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le

Dimanche 12 novembre de 9h00 à 18h00 – Vendredi 17 de 8h00 à 18h00

6.2.7P Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes 2023

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.P Conforme aux règles spécifiques des rallyes, au règlement de la coupe de France des Rallyes

7.2.P Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et coupe de France 2023 sur le site LC Chronos

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Scratch

PREMIER	340,00 €
DEUXIEME	200,00 €
TROISIEME	125,00 €

Remise des prix par classe

Si moins de 3 partants seul le 1^{er} sera primé à 50%du prix

Montant des prix par classe

Premier	340,00 €
Deuxième	165,00 €
Troisième	75,00 €
Quatrième	50,00 € si plus de 10 partants

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

COUPES :

Classement Général Les trois premiers du scratch Groupes. Les trois premiers de chaque groupe.

Classes Les trois premiers de chaque classe. Equipage Féminin la première du classement.

Des Trophées seront remis pour tous les concurrents classés.

Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.